



Doc. 384

08 juillet 1955

Mesures à prendre dans les pays membres pour assurer le libre développement et la mise en valeur de leurs régions

Projet de directive

déposée par M. Jacques CHABAN-DELMAS et d'autres membres de l'Assemblée

L'Assemblée,

Estimant que la prospérité de l'Europe repose pour une large part sur le développement harmonieux et équilibré de ses régions ;

Considérant que le dépeuplement des campagnes et le dépérissement de certaines régions européennes tiennent en partie aux abus d'une centralisation politique et administrative croissante qui non seulement attire et concentre les activités autour des métropoles, mais encore prive les autorités locales des ressources fiscales et des pouvoirs indispensables à l'animation de l'économie locale et rurale ;

Persuadée que, sans la collaboration des collectivités locales et le recouvrement par celles-ci des moyens constitutionnels et financiers leur permettant de s'administrer elles-mêmes, il ne saurait y avoir de succès durable dans la politique de décentralisation économique et de développement des régions déshéritées,

Charge la commission spéciale des Affaires communales et régionales d'étudier la question des « mesures à prendre dans les pays membres pour assurer le libre développement et la mise en valeur de leurs régions ».

Signé (voir au verso)



Signé:

CHABAN-DELMAS Jacques, France